

COMMUNE DE LALIZOLLE

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 12/03/2024

ID : 003-210301354-20240308-20240308_018-DE



Séance du 8 mars 2024

L'an deux mil vingt-trois, le huit mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusés : Mrs Chades, Pernet et Pesson

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 7

Date de convocation : 29/02/2024

Date d'affichage : 29/02/2024

Délibération n°20240308_018

Objet : Affectation des résultats 2023 - Budget Commerces

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **2 401,11**
- un excédent reporté de **2 000,00**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **4 401,11**

- un excédent d'investissement de **2 093,85**
- un déficit reporté de **1 993,34**

Soit un excédent d'investissement cumulé de : **100,51**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT **4 401,11**,
RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : EXCEDENT **4 401,11**
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : **100,51**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice Deschamps

